

Initiation à la prévention des risques professionnels et à l'élaboration du DUERP

Pour TPE et PME



OBJECTIF DE LA FORMATION

Evaluer les risques professionnels, élaborer son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le mettre à jour.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les bases de la prévention des risques professionnelles et sa réglementation.
- Concevoir un DUERP efficace.
- Mettre en œuvre une veille réglementaire et mettre à jour son DUERP.

CONTENU

- **Les bases en prévention** : les différents acteurs de la prévention, les enjeux et impacts humains, socioéconomiques, réputationnels et juridiques de la prévention, les valeurs et les bonnes pratiques de la prévention, les 9 principes généraux de prévention, analyse des situations de travail, le modèle d'apparition du dommage, les 20 risques professionnels de l'INRS, le plan de prévention écrit et sa composition, notion sur l'analyse d'un accident du travail.
- **Origine et évolution du DUERP** : les risques professionnels concernés, les risques retenus et exclus, les références législatives et réglementaires du DUERP, les principes clés du DUERP, le lien entre DUERP et approche par les risques.
- **Méthodologie de réalisation du DUERP** : l'identification des risques professionnels, l'évaluation des risques professionnels avec différentes méthodes (les 5 M, les 5 pourquoi, l'arbre des causes...), l'identification des unités de travail, l'évaluation par unité de travail, la priorisation des risques et des pistes de solution, la définition et le recensement des mesures de prévention et de protection face aux risques professionnels.
- **Les principes d'actualisation du DUERP** : en cas de crises et d'incidents, d'inspection de sécurité, d'évolution réglementaire (effectuer une veille réglementaire efficace), d'évolution d'une activité ou d'un projet, évolution des métiers et des compétences, apports d'autres actions (enquêtes collaboratives, SQVT ou journée sécurité...).
- **Application du DUERP dans son entreprise** : étude et audit des différents secteurs d'activité et métiers de l'entreprise afin d'élaborer un DUERP cohérent et en phase avec le plan de prévention.

PUBLIC

Toute personne devant participer à la création ou à l'actualisation du DUERP et devant s'impliquer dans la prévention des risques professionnels dans son établissement : chef d'entreprise à partir d'un salarié, directeur d'entreprise ou d'établissement, DRH, RRH, RH, responsable HSE/QSE, manager, élus de CSE, membre du CSSCT, référent prévention, salarié désigné compétent...

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF

1 à 5 personnes.

DURÉE

Une demi-journée (3,5 heures) en présentiel.

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation continue.

VALIDATION

Remise d'une attestation de formation.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et vous inscrire. Délai d'accès à la formation : 45 jours à partir de la signature de la convention.

CONTACT

09 81 68 53 52

contact@queoris.fr

www.queoris.fr

Initiation à la prévention des risques professionnels et à l'élaboration du DUERP

Pour TPE et PME



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES



Méthodes et moyens pédagogiques mobilisés :

- Apport d'informations théoriques et de connaissances.
- Diffusion d'un diaporama complété éventuellement d'illustrations sur paperboard et de visionnage de vidéos.
- Échanges et partages d'expériences.
- Études de cas spécifiques à l'activité de l'entreprise et aux situations rencontrées par les stagiaires.

Supports pédagogiques fournis au stagiaires :

- Fourniture d'un mémento récapitulatif (papier ou dématérialisé).
- Fourniture de ressources pédagogiques institutionnelles dématérialisées.

PUBLIC

Toute personne devant participer à la création ou à l'actualisation du DUERP et devant s'impliquer dans la prévention des risques professionnels dans son établissement : chef d'entreprise à partir d'un salarié, directeur d'entreprise ou d'établissement, DRH, RRH, RH, responsable HSE/QSE, manager, élus de CSE, membre du CSSCT, référent prévention, salarié désigné compétent...

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF

1 à 5 personnes.

DURÉE

Une demi-journée (3,5 heures) en présentiel.

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation continue.

VALIDATION

Remise d'une attestation de formation.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et vous inscrire. Délai d'accès à la formation : 45 jours à partir de la signature de la convention.

CONTACT



09 81 68 53 52



contact@queoris.fr



www.queoris.fr